

**RAPPORT**  
**DEVELOPPEMENT DURABLE 2012**

Paris, le 20 septembre 2012

## Préambule

Bâtir une métropole durable constitue l'un des enjeux majeurs pour l'avenir. Afin de garantir une meilleure qualité de vie à ses habitants, la Ville de Paris a accentué depuis plusieurs années ses politiques publiques de solidarité, de développement et de préservation de l'environnement. Elle a aussi changé son regard sur le territoire : vision métropolitaine, action transversale, innovation, mobilisation des acteurs du territoire, développement des indicateurs environnementaux. La collectivité parisienne a une vue de plus en plus globale sur son action locale. La démarche de développement durable y est vécue comme un processus d'amélioration continue.

Depuis 2010, la collectivité parisienne présente chaque année un rapport social ainsi qu'un rapport environnemental lors de l'adoption du compte administratif par le Conseil de Paris. Ces rapports viennent compléter l'approche financière et proposent de nouveaux indicateurs d'évaluation des politiques publiques. Ils sont réalisés avec l'appui d'un réseau de 22 référents « développement durable » présents dans chacune des directions de la Ville de Paris, dans un processus d'élaboration participative.

Comme en 2011, la Ville de Paris publie cette année le rapport développement durable tel que prévu par le décret du 17 juin 2011. Il synthétise les actions menées sur les six thèmes suivants :

1. lutte contre le changement climatique,
2. protection de l'atmosphère,
3. préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
4. épanouissement de tous les êtres humains,
5. cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
6. dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il a pour objectif d'éclairer les débats sur le budget primitif 2013.

## Lutter contre le changement climatique

Pour faire face au changement climatique, la collectivité parisienne s'est engagée à réduire sa consommation d'énergie dans de nombreux secteurs. Le [Plan climat](#), adopté en 2007 à l'unanimité par le Conseil de Paris, regroupe l'ensemble des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 75 % d'ici 2050 par rapport à 2004. A une échéance plus proche, il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les consommations énergétiques du territoire de 25 % en 2020 par rapport à 2004. Dans le même temps, 25 % des consommations énergétiques du territoire devront provenir d'énergies renouvelables d'ici 2020. Concernant les domaines de compétence de l'administration parisienne, les objectifs sont portés à un niveau encore plus ambitieux de 30 %.

### A – Un territoire en évolution

#### ❖ *Améliorer l'efficacité énergétique des immeubles parisiens*

85 % des 100 000 immeubles parisiens ont été construits avant 1975 avec des performances énergétiques médiocres. Les consommations des 100 000 immeubles parisiens ont diminué de 5 % entre 2004 et 2009, date du dernier bilan énergétique parisien, et représentent 14 254 GWh en 2009.

La Ville s'est engagée auprès des bailleurs sociaux pour les aider à rénover un quart du parc social de Paris d'ici 2020, soit 55 000 logements. En 2011, la rénovation de 3 329 logements a permis l'économie de plus de 34 GWh/an et 5 200 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.

#### ❖ *Des copropriétés qui s'engagent*

Le dispositif [Copropriétés Objectifs Climat](#), porté depuis 2011 par l'Agence Parisienne du Climat, a été créé en 2008 pour accompagner les copropriétés privées dans la réalisation de diagnostics énergétiques pris en charge à 70 % par la Ville, l'[ADEME](#) et la Région. En 3 ans, 15 600 logements ont bénéficié d'un audit.

La Ville de Paris mène également une Opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments ([OPATB](#)) dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. 24 000 logements répartis dans 330 copropriétés sont concernés. En 2011, 2 000 logements en copropriété étaient en phase travaux dans le cadre de cette OPATB, auxquels il faut ajouter 7 000 logements en copropriété en phase travaux en vue d'une meilleure efficacité énergétique sur le territoire parisien.

Par ailleurs, la thermographie des bâtiments disponible sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) informe chaque Parisien des fuites de chaleur de son immeuble.

#### ❖ *Lutter contre la précarité énergétique*

En 2011, entre 100 000 et 300 000 Parisiens consacrent plus de 10% de leur budget à l'énergie et sont considérés comme étant en situation de précarité énergétique. Le nombre de personnes en situation de précarité énergétique augmente régulièrement, du fait de la hausse des prix de l'énergie. Ainsi, le [Fonds de Solidarité pour le Logement volet énergie](#) (FSLE) a-t-il reçu 46 % de dotation supplémentaire depuis 2005.

Le [Programme Local de l'Habitat](#) (PLH) prévoit d'identifier les personnes en situation de précarité énergétique, de déterminer quelles en sont les causes et de les aider à en sortir, soit par des conseils sur les usages et comportements, soit par la réalisation de travaux d'économie d'énergie. Cette mission est confiée à l'Agence Parisienne du Climat, qui assure la montée en charge progressive du dispositif.

❖ ***Un déploiement continu des énergies renouvelables et de récupération***

La géothermie est le premier gisement d'énergie renouvelable de Paris. La chaleur du sous-sol parisien renferme des nappes d'eau chaude d'environ 60°C.

En 2011, le puits de géothermie de [Paris Nord Est](#) (18<sup>ème</sup>), foré à 1 800 m de profondeur, a été équipé. Il produira environ 52 GWh/an et permettra de raccorder environ 10 000 logements, soit près de 25 000 habitants. Le [Louxor](#), nouveau centre culturel cinématographique du carrefour Barbès (10<sup>ème</sup>) est en cours de rénovation. Un puits de géothermie permettra de le chauffer et de le rafraichir.

Paris dispose du 3<sup>ème</sup> réseau de chaleur au monde, délégué à la [Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain](#). La chaleur y est produite pour 43 % à base d'énergies renouvelables et de récupération par la valorisation des ordures ménagères.

A ce jour, 22 000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires ont été installés à Paris.

La part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire s'élevait en 2009 à 12%.

En 2011, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de l'administration s'élevait à 15,3%.

❖ ***Des opérations d'aménagement qui respectent le Plan Climat***

En 2011, les objectifs du [Plan climat](#) ont été déclinés dans les opérations d'aménagement grâce au référentiel « Un aménagement durable pour Paris » qui s'impose aux chefs de projets urbains, aménageurs, bailleurs sociaux, architectes-urbanistes, promoteurs ou constructeurs. Des équipements conformes au Plan climat ont été livrés ou étudiés en 2011, notamment :

- une crèche collective dans le 9<sup>e</sup> arrondissement ;
- des logements sociaux étudiants dans la [ZAC Joseph Bédier](#) dans le 13<sup>e</sup> arrondissement ;
- des logements sociaux, une école polyvalente 9 classes, un théâtre ainsi que des locaux universitaires dans la [ZAC Paris rive gauche](#) dans le 13<sup>e</sup> arrondissement ;
- des logements sociaux, une halte-garderie et une crèche familiale dans le 15<sup>e</sup> arrondissement ;
- la réhabilitation de la [tour Bois-le-Prêtre](#) dans la [ZAC Porte Pouchet](#) dans le 17<sup>e</sup> arrondissement ;
- un hôtel d'activités et un pôle d'entreprises (8 300 m<sup>2</sup>) dans le 18<sup>e</sup> arrondissement ;
- des logements sociaux, un [EHPAD](#), une école polyvalente et une halte-garderie dans la [ZAC Claude Bernard](#) dans le 18<sup>e</sup> arrondissement ;
- des logements sociaux ainsi qu'un foyer handicapés dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

15 [cahiers](#) thématiques destinés aux constructeurs sont désormais accessibles sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) et au Pôle Accueil et Service à l'Usager ([PASU](#)), à l'Agence Parisienne du Climat ([APC](#)) et au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Paris ([CAUE](#)), pour accompagner les pétitionnaires dans leurs projets de travaux et les informer sur les subventions existantes. Rénovation durable du bâti parisien, isolation thermique, panneaux solaires, entretien écologique des jardins privés sont parmi les sujets développés.

## **B – L'administration parisienne en action**

La Ville de Paris a le souci constant de réduire la consommation d'énergie de ses bâtiments grâce à la modernisation des chaufferies, à l'amélioration de l'isolation thermique du bâti et à la modification des usages.

En 2011, l'éclairage public a consommé 141,44 GWh, soit 16 % des consommations de la Ville. L'évolution des lampes et des horaires d'illumination a permis de diminuer la consommation d'éclairage public de 4,1 % en 2011 par rapport à 2010. En 2011, un nouveau Contrat de performance de l'éclairage public parisien a été signé pour réduire la consommation du parc de 42 GWh (-30 %) entre 2010 et 2020, ce qui représente la consommation annuelle de 84 écoles.

Enfin, en 2011, 15,3 % de la consommation énergétique de l'administration parisienne ont été produits grâce aux énergies renouvelables et de récupération.

### **❖ *La révision du Plan Climat en 2012 : à calendrier contraint, réflexion innovante***

Après cinq ans de mise en œuvre et dans le cadre des nouvelles obligations des collectivités liées à la loi portant engagement national pour l'environnement (dite [Grenelle 2](#)), le [Plan climat de Paris](#) est en cours de révision. A cette occasion, 200 cadres de la Ville de Paris se sont réunis les 21 et 22 juin 2012. Huit ateliers ont permis à l'ensemble des directions d'échanger sur les chantiers à poursuivre ou mettre en œuvre pour que l'administration parisienne atteigne les objectifs du plan climat. Au programme : « Créer une culture de la maîtrise des usages et de l'efficacité énergétique au sein de l'administration », « La métropole et les politiques énergétiques et de lutte contre le changement climatique », « La lutte opérationnelle contre la précarité énergétique », « La rénovation et l'optimisation énergétique des équipements municipaux », « Achat et consommation durables », « Le Plan de déplacements et les livraisons », « Innovation », « La synergie entre les plans de la Ville et le Plan Climat », ainsi qu'un atelier sur la métropole et les plans climat, réunissant des acteurs franciliens. Les résultats enrichiront le processus d'élaboration du Plan Climat Energie 2012 de Paris.

### **❖ *Préparer la Ville au changement climatique***

Les villes denses doivent anticiper leur adaptation au changement climatique. Afin de mieux comprendre tous les secteurs qui pourraient être impactés, la Ville de Paris a lancé fin 2011 une étude sur la robustesse et la vulnérabilité de Paris face au changement climatique et à la raréfaction des ressources. Cette étude permettra de développer une nouvelle stratégie d'adaptation de la Ville. Celle-ci fera partie intégrante du Plan climat de Paris révisé.

### **❖ *Améliorer l'efficacité énergétique des écoles parisiennes***

Les écoles parisiennes vont faire l'objet d'ici 2017 d'un programme de rénovation ambitieux avec comme objectif une réduction de 30 % des consommations énergétiques à l'horizon 2020. A la fin août 2012, 47 écoles ont déjà bénéficié de travaux d'efficacité énergétique ; les 53 autres seront rénovées d'ici à la fin août 2013. Les gains attendus dès 2014 sont de l'ordre de 10,7 GWh/an en économie d'énergie (ce qui représente la consommation énergétique annuelle de 21 écoles) et de 2 300 teq CO<sub>2</sub> évitées.

### **❖ *Un lieu pour que chacun sache comment réduire son empreinte climatique***

L'[Agence parisienne du climat](#) ouverte en mars 2011, a dynamisé le conseil en efficacité énergétique auprès des Parisiens dès ses premiers mois d'existence. Le nombre de conseils aux Parisiens a triplé par rapport aux réseaux préexistants, plus de 10 000 logements en copropriétés ont été accompagnés. Cette agence multi partenariale regroupe 5 fondateurs (la [Région Île-de-France](#), [Météo-France](#), [EDE](#), [CPCU](#) et la Ville de Paris) et 65 adhérents acteurs de l'énergie et de la construction : sociétés d'économie mixte, universités, assureurs, bailleurs sociaux, entreprises de conseil, avocats, institutionnels, associations, chambres syndicales, distributeurs d'énergie, etc.

### **❖ *Une reconnaissance internationale***

En novembre 2011, la Ville de Paris est la première ville de France dont le [Plan climat](#) est validé et reconnu compatible avec la [Convention des maires de l'Union européenne](#). Cette convention regroupe actuellement près de 4 000 villes d'Europe représentant plus de 150 millions d'habitants.

## Améliorer la qualité de l'air

La qualité de l'air en milieu urbain constitue un enjeu sanitaire pour la population. De nombreuses études épidémiologiques (dont l'étude [Erpurs](#)) mettent en évidence les liens entre la pollution de l'air et des problèmes de santé (irritations, toux, bronchites, crises d'asthme ou pathologies cardiovasculaires). Des études (programme [CAFE](#)) concluent à l'existence à long terme d'un accroissement du risque de décès prématurés suite à une exposition chronique à la pollution atmosphérique. L'action municipale se décline au travers de documents stratégiques comme le [Plan de déplacements de Paris](#) approuvé en 2007 ou la [communication du maire](#) de 2011 sur "de nouvelles mobilités pour un Paris regagné". L'action francilienne, à travers des documents stratégiques et opérationnels comme le [Plan régional pour la qualité de l'air](#), le [Plan de protection de l'atmosphère](#) ou le [Plan de déplacements urbains](#), se nourrit des échanges entre tous les partenaires institutionnels, économiques et associatifs pour élaborer ensemble les mesures les plus adaptées aux nombreuses sources de pollution de l'air (trafic automobile, chauffage résidentiel, activités de combustion, industries, etc.).

Chaque année, [Airparif](#) réalise un bilan de la qualité de l'air en Île-de-France. Son bilan de l'année 2011 précise que les niveaux de pollution chronique restent globalement stables : cinq polluants posent toujours problème à des degrés divers et les dépassements des normes réglementaires de pollution sont constatés. Les 5 polluants qui sont encore trop importants à l'heure actuelle sont le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), les particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM10), les particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM2,5), l'ozone et le benzène. Les PM10 et le NO<sub>2</sub> dépassent régulièrement les valeurs réglementaires. L'Union européenne a engagé une procédure contentieuse à l'encontre de l'État français pour les PM10 et le NO<sub>2</sub>.

Tableau sur la pollution en Île-de-France

Polluants problématiques en Île-de-France	TENDANCE 2000-2011		NORMES À RESPECTER valeur limite		NORMES NON CONTRAIGNANTES			
	Loin du trafic	Le long du trafic	Loin du trafic	Le long du trafic	OBJECTIF DE QUALITÉ		VALEUR CIBLE	
					Loin du trafic	Le long du trafic	Loin du trafic	Le long du trafic
Particules PM10	→	→	RESPECTÉE	DÉPASSÉE	RESPECTÉE	DÉPASSÉE	-	-
Particules PM2,5	→	→	RESPECTÉE	DÉPASSÉE	DÉPASSÉE	DÉPASSÉE	RESPECTÉE	DÉPASSÉE
NO <sub>2</sub>	↘	↘	DÉPASSÉE	DÉPASSÉE	DÉPASSÉE	DÉPASSÉE	-	-
O <sub>3</sub>	→	-	-	-	DÉPASSÉE	-	RESPECTÉE	-
Benzène	→	→	RESPECTÉE	RESPECTÉE	RESPECTÉE	DÉPASSÉE	-	-

5 polluants ne respectent pas encore les exigences réglementaires en Île-de-France.

Source : bilan AIRPARIF 2011

Suivi pour les PM10 des dépassements de la moyenne journalière de 50 µg/m<sup>3</sup> (réglementaire depuis 2005) à ne pas dépasser plus de 35 jours/an de 3 stations de mesures.

Nombre de jours de dépassement/station											
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Av. des Champs-Élysées					57	43	80	75	94	82	78
Bd périphérique Auteuil	97	81	107	81	91	93	149	125	132	156	154
Paris 18°	8	9	18	3	1	5	33	13	28	19	28

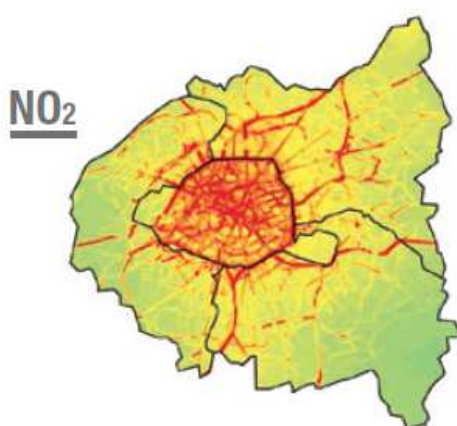
Le dépassement de cette réglementation (chiffres en orange) est très marqué le long des grands axes de circulation (plus de 150 dépassements sur la station du boulevard périphérique à la porte d'Auteuil). Cependant, cette limite n'a pas été atteinte loin du trafic, à la station de Paris 18°.

Source : bilan AIRPARIF 2011

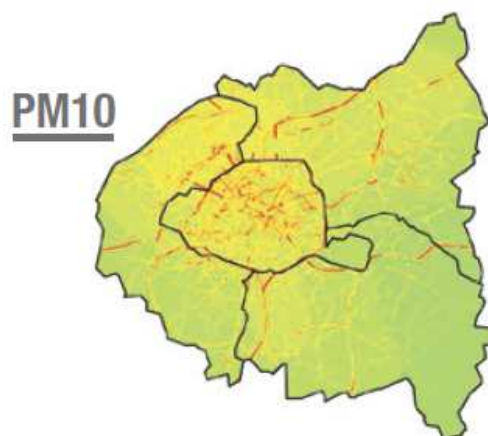
❖ **Des mesures localisées, des particules spécifiées**

[Airparif](#) mesure, avec ses 19 stations situées à Paris une soixantaine de polluants dont 15 d'entre eux sont réglementés. La Ville a participé et financé une étude confiée à [Airparif](#) de caractérisation des particules pour estimer la contribution des différentes sources de particules aux niveaux mesurés en Île-de-France et mieux évaluer leur échelle géographique. Les résultats présentés en septembre 2011 mettent en évidence qu'à proximité d'un axe routier comme le périphérique, les particules fines PM<sub>2,5</sub> proviennent essentiellement (90%) du trafic routier et particulièrement des véhicules diesel. Dans l'agglomération parisienne éloignée du trafic automobile, les particules observées proviennent à près de 70 % de l'importation de pollution en provenance d'autres régions françaises, voire européennes. Parmi les 30 % de particules produites localement, la contribution du trafic et du chauffage au bois résidentiel est importante et identique. Ainsi, bien que le bois soit un combustible peu utilisé en Île-de-France, il est une source non négligeable de particules fines.

Cartes d'Île-de-France montrant la pollution sur NO<sub>2</sub> et PM<sub>10</sub> en 2011



Zones de dépassement de la valeur limite annuelle de 40 µg/m<sup>3</sup> pour le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) à Paris et en petite couronne, aussi bien loin du trafic automobile que le long des axes routiers.



Zones de dépassement de la valeur limite annuelle de 40 µg/m<sup>3</sup> pour les particules (PM<sub>10</sub>) à Paris et en petite couronne, aussi bien loin du trafic automobile que le long des axes routiers.

Source : AIRPARIF, 2011

❖ **Deux indices pour qualifier l'air**

L'indice français [ATMO](#) est une information simple et synthétique, élaborée il y a une dizaine d'années dans le but de sensibiliser le public. Il caractérise la qualité de l'air en moyenne pour toute l'agglomération parisienne. C'est un chiffre de 1 à 10 associé à un qualificatif de "très bon" à "très mauvais" et à 3 niveaux de couleurs.

Cependant, cette information ne prend pas en compte la qualité de l'air à proximité du trafic automobile ni les variations au cours de la journée. Aussi, grâce à un projet financé par l'Union européenne, l'indice [CITEAIR](#) a été élaboré pour présenter la qualité de l'air des villes de manière simple et comparable.

Il concerne 111 villes d'Europe et il est disponible dans 12 langues. Disponible depuis le 1er janvier 2011, cet indice européen constitue un double indicateur de pollution de "fond" et de "proximité de trafic" basé sur un chiffre de 0 à 100 associé à un qualificatif de "très bon" à "très mauvais" et à 5 niveaux de couleurs.

À l'échelle nationale, des discussions sont en cours afin de calculer l'indice ATMO sur les mêmes bases que l'indice CITEAIR. Ainsi, le public francilien pourra avoir une information plus complète.

En 2011, l'indice réglementaire ATMO (indice prenant en compte les différents polluants atmosphériques, traceurs des activités de transport, urbaines et industrielles) fut "bon" ou "très bon" sur 276 jours. L'indice général CITEAIR de Paris (indice prenant en compte les différents polluants atmosphériques en situation de fond, loin du trafic) fut "bon" ou "très bon" sur 228 jours. Par contre, en situation à proximité du trafic, l'indice CITEAIR fut "bon" ou "très bon" seulement 4 jours en 2011.

## **A - Un territoire en transition**

Grâce au développement d'offres de transport alternatives et à la réduction de l'espace réservé à la voiture au profit d'autres modes de déplacement, la circulation a baissé de près de 24 % depuis 2001 et de 0,3% depuis 2010 à Paris. Ainsi, les émissions de deux polluants toxiques (NO<sub>2</sub> et benzène) ont diminué de 30 % depuis 2001. La pollution de proximité liée au benzène a même baissé de 89 % depuis 1994.

Plusieurs actions visant à développer l'offre de transports alternatifs sont à l'origine de ces résultats :

- **Un développement continu des transports collectifs** : au cours de l'année 2011, les réalisations ont porté sur l'amélioration de l'offre de transport sur 12 lignes du réseau [Noctilien](#), l'inauguration de la ligne [Mobilien](#) 26 entre la gare St-Lazare et la gare du Nord, la mise en service progressive sur la ligne n° 1 de navettes-rames automatiques sans conducteur, la modification de l'offre sur la navette SNCF Pereire-Cardinet avec la création de deux nouveaux arrêts, le prolongement de la ligne de métro n°8 à la station Pointe du lac, la mise en service du nouveau train à deux niveaux améliorant le confort et la capacité de la ligne A du RER, et la mise en service de la [traverse](#) de quartier 17-18 reliant l'hôpital Bichat et le quartier des Batignolles équipée de bus électriques. La hausse de la fréquentation du T3 a été de l'ordre de 6,5 % par rapport à 2010. Le nombre de voyages dans les transports en commun à Paris a augmenté de près de 14 % entre 2004 et 2011.
- **Un fort déploiement des mobilités électriques** : une voiture essence moyenne qui roule 1 000 kilomètres émet 220 kg de CO<sub>2</sub>. Avec une motorisation diesel, elle en émet 170 kg. Une voiture hybride produit environ 100 kg de CO<sub>2</sub>. D'où la volonté de la Ville de Paris d'encourager l'utilisation de véhicules électriques. Le lancement d'[Autolib'](#) - véhicules électriques en libre-service - a eu lieu le 5 décembre 2011 avec la mise en service de 250 véhicules électriques et 250 stations, le déploiement complet étant prévu à l'été 2012. 700 stations Autolib' seront implantées dans Paris et 300 dans de nombreuses villes du coeur d'agglomération, pour 3 000 véhicules à disposition sur abonnement. Les stations sont pourvues de bornes de recharge pour les véhicules et deux-roues électriques, ce qui encouragera l'achat de véhicules électriques et tout particulièrement de scooters électriques.
- **Une progression constante des modes actifs de déplacement (marche et vélo)** : 3,6 millions de déplacements par jour se font à pied à Paris. Pour rendre Paris encore plus accueillant pour les piétons, la surface des trottoirs parisiens a augmenté de 6,5 % entre 2008 et 2011, soit près de 645 000 m<sup>2</sup> supplémentaires, notamment grâce à l'aménagement de places comme celle de [Clichy](#) et bientôt celle de la [République](#) et des [voies sur berges](#). En dix ans, le nombre de déplacements à vélo a plus que doublé, avec un tiers de ces déplacements faits en [Vélib'](#). Fin 2011, 652 km d'aménagements cyclables étaient en service, ce qui représente 7 km de plus que l'année précédente.
- **Un autre levier : le stationnement** : entre 2008 et 2011, la Ville a créé 8 303 places spécifiques pour les vélos et 11 616 places pour les deux roues motorisés. En 2011, ces chiffres s'élèvent à 2 161 places pour les vélos et 4 110 places pour les deux roues motorisés. Cette



politique répond à la croissance de la demande et à la nécessité de dégager les trottoirs de ces stationnements.

Par ailleurs, plus de la moitié des foyers parisiens n'ont pas de voiture et cette tendance devrait s'accroître. Afin de permettre à l'autre moitié des Parisiens de [garer leurs véhicules](#) à proximité de leur domicile et d'utiliser les transports en commun, de nombreuses mesures sont prises. Fin 2011, le nouveau parc de stationnement résidentiel Cardinet a été ouvert dans le 17<sup>e</sup> (600 places sur six niveaux avec accès aux deux-roues motorisés). En 2011, sur la voie publique, la gestion centralisée des horodateurs a débuté et 500 horodateurs acceptant le paiement par carte bancaire ont été mis en place dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements.

## **B - Une administration mobilisée**

La Ville de Paris est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre la pollution atmosphérique : diminution du parc automobile, meilleure gestion des véhicules, achats de véhicules de petite taille ou hybrides (à la fois essence et électrique) et développement des téléconférences. La mise en commun de véhicules de service (autopartage) est montée en puissance progressivement en 2011 avec la création de 4 nouveaux sites complétant les 3 sites créés en 2008, 2009 et 2010. Le nombre de véhicules en autopartage est aujourd'hui de 40 véhicules, ce qui a permis de supprimer 107 véhicules de la flotte municipale, actuellement composée de 2 815 voitures dont 49 hybrides et 6 électriques. La consommation de carburant (hors engins de la propreté) s'élève à 2 360 676 litres en 2011, soit -3,5 % en un an.

Une expérimentation de marche à blanc [TramFret](#) a été réalisée fin 2011 avec la [RATP](#) sur les 8 km de la ligne de tramway T3. Un tramway sans voyageurs, simulant un tramway « fictif » de marchandises, a circulé en heures creuses à raison de deux allers-retours par jour du lundi au samedi pendant près d'un mois. L'impact sur la gestion des carrefours à feux, la circulation automobile sur le parcours du T3, la capacité des réseaux à absorber ce trafic supplémentaire sans impacter le service voyageur ont été évalués.

## Préserver et enrichir la biodiversité, protéger les ressources en eau

La nature en ville, parce qu'elle dispense de nombreux bienfaits, aux citadins et parce qu'elle entretient des liens étroits avec la lutte contre le changement climatique, représente un enjeu majeur et structurant pour les politiques publiques parisiennes. La préserver et la renforcer, c'est contribuer à améliorer la qualité de l'air et des eaux, assurer une meilleure régulation des eaux et donc une maîtrise plus forte des crues. L'augmentation des surfaces végétalisées permet de réduire sensiblement l'effet d'îlot de chaleur en ville. Bâtir une ville autour de la préservation de la biodiversité amène à appréhender les impacts de toute politique sur un site dans leur globalité et à repenser les pratiques de la ville et des espaces : limiter la fragmentation des espaces, créer des espaces relais (mares, végétalisation du bâti, espaces verts etc.), renforcer les trames écologiques et les continuités existantes. Cela conduit également à développer et renforcer le lien social ainsi qu'à améliorer le cadre de vie des habitants.

### A - Un territoire attentif à ses ressources et à sa biodiversité

#### ❖ *L'eau, une ressource à protéger*

L'eau est un bien commun qu'il convient de préserver, en quantité comme en qualité.

A Paris, 490 millions de litres d'eau potable sont consommés chaque jour par 3 millions d'utilisateurs. Il faut y ajouter l'eau non potable utilisée pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des rues et des égouts. L'eau potable consommée à Paris est produite pour moitié à partir d'eaux souterraines captées au sud et à l'ouest du bassin parisien et pour l'autre moitié à partir d'eau de surface prélevée dans la Seine et la Marne.

*Inverser la tendance de la dégradation des eaux souterraines* : Les bassins d'alimentation des captages utilisés pour l'alimentation en eau de Paris sont situés dans un rayon de 100 à 150 km, au sud et à l'ouest de la région parisienne. Les activités polluantes sont limitées dans des périmètres de protection autour des captages. [Eau de Paris](#) procède à des acquisitions foncières dans les zones à risque pour éviter toute activité polluante : 1200 ha appartiennent à la Ville de Paris ou à sa régie. Certains de ces terrains sont mis à disposition d'agriculteurs dans le cadre de baux ruraux prescrivant l'agriculture biologique. Sur les bassins d'alimentation des captages, Eau de Paris développe aussi des partenariats avec des spécialistes locaux du conseil auprès des agriculteurs, dans le but d'accompagner les exploitations vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

*Améliorer la qualité de l'eau de la Seine* : Les travaux de modernisation menés depuis une vingtaine d'années sur le réseau d'assainissement parisien ont permis de supprimer les rejets permanents d'eaux usées et de réduire très fortement les déversements du réseau en Seine en période de pluie, ainsi que le montre le graphique ci-dessous :

Des efforts similaires ont été faits par le [SIAAP](#) et les exploitants des autres réseaux d'assainissement de l'agglomération. Une amélioration continue de la qualité de la Seine est observée depuis plusieurs années, notamment par l'Agence de l'eau, même si des efforts importants restent à faire pour supprimer certains polluants chimiques.

#### ❖ *Le Plan Biodiversité de Paris*

L'année 2011 a été marquée par le vote du [Plan Biodiversité](#) de Paris au Conseil de Paris des 14 et 15 novembre 2011. Ce programme d'actions pour préserver et enrichir la biodiversité à Paris a pour objectifs de promouvoir la place de la nature en ville, de généraliser une gestion adaptée des milieux, de favoriser les espèces régionales, de varier les milieux de vie et de limiter leur fragmentation par l'installation de continuités végétales. Dans cette perspective, le Plan Biodiversité recense 30 actions qui s'articulent en 3 grands axes :

1. Renforcer les continuités écologiques
2. Intégrer la biodiversité dans le développement de Paris, en faire un élément structurant de l'action municipale
3. Développer la connaissance, mobiliser les acteurs du territoire et fédérer les actions

## D'ICI À 2020

- 1** Identifier le schéma des trames verte et bleue de Paris et l'intégrer au maillage écologique de la métropole.
- 2** Installer un Observatoire de la biodiversité pour mettre en réseau les acteurs concernés.
- 3** Concourir, avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés, à une gestion favorisant la biodiversité de la trame bleue parisienne (Seine, canaux, mares, etc.).
- 4** Créer 7 hectares nouveaux de toitures végétalisées, dont au moins 15 nouveaux jardins en terrasse.
- 5** Créer 40 nouvelles mares ou milieux humides.
- 6** Végétaliser et définir une gestion différenciée des abords de l'ensemble des équipements sportifs de la ceinture verte.
- 7** Arrêter définitivement l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse sur l'ensemble du territoire parisien.

❖ ***La prise en compte des problématiques liées à la biodiversité dans les formations et la réflexion sur les nouveaux métiers***

La Ville intègre la notion de la biodiversité dans la gestion des ressources humaines, en définissant les besoins liés à la biodiversité en termes de formations et de nouveaux métiers et en faisant évoluer les fiches métier.

❖ ***Des citoyens impliqués***

Grâce au programme des jardins partagés, les Parisiens peuvent développer des jardins collectifs et participatifs, créateurs de lien social et supports d'éducation à l'environnement.

Huit nouveaux jardins partagés ont vu le jour en 2011, le plus souvent sur des terrains mis à disposition par la Ville de Paris : Victor-Schoelcher, du Chalet, Saint-Laurent (10<sup>e</sup>), Choisy (13<sup>e</sup>), Baudéline (18<sup>e</sup>), Couleurs et senteurs, P'tit bol d'air (19<sup>e</sup>), terrasse du T3 (20<sup>e</sup>) ce qui porte à 66 le nombre total de jardins partagés à Paris.

Le dispositif des Acteurs du Paris durable valorise des acteurs engagés dans l'environnement dont la biodiversité. Il organise des échanges de bonnes pratiques grâce à un site internet [www.acteursduparisdurable.fr](http://www.acteursduparisdurable.fr) ouvert en avril 2011, des réunions et des visites de sites.

## **B - Une administration qui développe les espaces verts et les continuités écologiques**

23 % de la surface de Paris est couverte d'espaces verts, les deux bois compris, soit 11,33 m<sup>2</sup>/habitant. La Ville de Paris a programmé l'ouverture au public de 30 hectares supplémentaires d'espaces verts entre 2008 et 2014 qui s'ajouteront aux 32 hectares déjà ouverts entre 2001 et 2008.

19 400 m<sup>2</sup> de nouveaux espaces verts ont été ouverts en 2011 :

- Institut National des Langues et Civilisations Orientales (13<sup>e</sup>) : 2000 m<sup>2</sup>
- Carrefour des Cascades, Bois de Boulogne (16<sup>e</sup>) : 7 400 m<sup>2</sup>
- Extension square Charles-Hermitte (18<sup>e</sup>) : 400 m<sup>2</sup>
- Jardin Serge-Gainsbourg (19<sup>e</sup>) : 5 250 m<sup>2</sup>
- Dalle Fougères sud (20<sup>e</sup>) : 3 750 m<sup>2</sup>
- Passage Stendhal (20<sup>e</sup>) : 350 m<sup>2</sup>
- Place de la Réunion (20<sup>e</sup>) : 250 m<sup>2</sup>

### **❖ Une gestion responsable des espaces verts**

Amorcée en 2006 dans quelques jardins, la démarche de labellisation environnementale est étendue progressivement, l'objectif étant un audit de l'ensemble des jardins et des Bois de Boulogne et de Vincennes d'ici 2014. La [labellisation](#) est attribuée par un organisme indépendant après un audit technique complet. Les audits réalisés en 2011 ont permis la labellisation de 75 jardins supplémentaires, ce qui porte à 234 le nombre de jardins labellisés.

### **❖ Un développement des toitures végétalisées**

180 m<sup>2</sup> de toitures végétalisées ont été installés en 2011, ce qui porte à 43 780 m<sup>2</sup> la surface totale mise en place sur les bâtiments municipaux. Une vingtaine d'opérations verront le jour en 2012 et 2013. Les toitures végétalisées remplissent plusieurs fonctions. Elles peuvent être un support à la biodiversité si le substrat est suffisamment épais (10 cm minimum) et si les essences plantées sont diversifiées et adaptées au climat local. Des essences mellifères contribuent utilement à la présence d'insectes pollinisateurs et d'oiseaux. Elles permettent aussi de retenir les eaux de pluie et de réguler leurs écoulements dans les réseaux, réduisant les risques d'inondations.

### **❖ Une mise en route opérationnelle du Plan Biodiversité**

Plusieurs actions du [Plan biodiversité](#) ont été initiées dès 2011. Des études ont été lancées pour renforcer la connaissance des écosystèmes parisiens et leur fonctionnement. Les données brutes des inventaires de faune et de flore seront désormais intégrées dans une base de données commune en lien avec les bases de données du Système d'information géographique de la Ville.

La prise en compte des espèces protégées a été initiée dans les opérations d'urbanisme avec une adaptation des travaux et de leur phasage sur le site de l'hôpital Broussais (14e) de manière à sauvegarder une colonie de pipistrelles (chauves-souris) qui hibernent dans le tunnel ferroviaire sous-jacent.

Concernant les espèces domestiques du territoire parisien, le recensement des ruchers a été mis à jour, un référentiel sur l'installation de ruches à Paris a été édité en 2011 et une dizaine de nouveaux ruchers a été installée en 2011. Concernant les espèces sauvages envahissantes, les pigeons biset, les frelons asiatiques et les bernaches du Canada ont été particulièrement suivis.

Enfin, la Ville a participé au Laboratoire régional de suivi de la faune sauvage et contribué à l'étude sur la chytridiomycose (un champignon parasite présent dans les milieux humides de Paris) par prélèvements sur amphibiens.

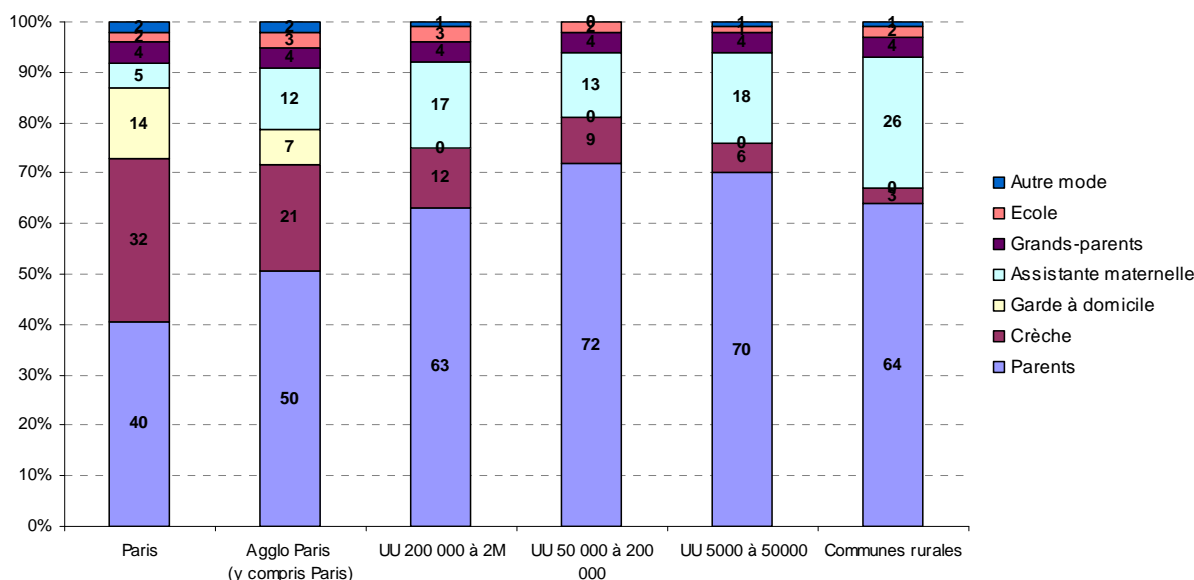
## L'épanouissement de tous les êtres humains

### A - Le territoire

L'Observatoire des familles, mis en place dès 2004, recense 263 250 familles en 2009, soit un gain de 18 650 familles en 10 ans. La situation socio-économique des familles parisiennes est globalement meilleure à Paris que dans le reste de la France (le revenu déclaré moyen des foyers fiscaux avec enfants est de 62 800 euros à Paris en 2006, contre 44 300 euros en Ile-de-France et 34 600 euros en France), mais les disparités entre les familles sont marquées : les 25% des familles parisiennes les plus aisées déclarent plus de 65000 €/an et les 25% les plus modestes moins de 14 700 €/an, ces dernières sont majoritairement localisées dans le NordEst de la capitale.

Le taux d'activité des mères parisiennes (82,4%) est également plus élevé que le taux français moyen (81,5%). Concilier vie familiale et travail constitue donc un enjeu majeur.

Le réseau de 75 consultations de protection maternelle et infantile et de 727 crèches et halte-garderies (près de 31.500 places) maille tout le territoire parisien. Un enfant de moins de trois ans sur deux est accueilli en structure collective à Paris, ce qui est un taux significativement supérieur à la moyenne nationale.



Source : DREES, 2007 ; Ville de Paris, Direction des familles et de la petite enfance, 2009  
Crèches : crèches familiales et parentales, hors haltes-garderies

Lorsque les difficultés des familles sont trop lourdes et peuvent avoir des conséquences néfastes pour les enfants, l'aide sociale à l'enfance ou la prévention spécialisée intervient. Plus de 26 000 enfants et leurs familles sont suivis à ce titre. Parmi ceux-ci, 5500 enfants et adolescents placés sont accueillis en établissements ou en familles d'accueil. En une seule année, le département de Paris a accueilli près de 500 enfants supplémentaires.

#### ❖ *La culture, facteur de développement humain*

La Ville de Paris participe à l'épanouissement des enfants en mettant à disposition des écoles des enseignants spécialisés pour le sport, la musique et les arts plastiques. Un service de santé scolaire et un service social scolaire permettent également de développer des politiques de prévention sanitaire et sociale au plus près des familles. La fréquentation des centres de loisirs témoigne à la fois de la qualité des prestations et du souhait des familles parisiennes de développer la sociabilité et les loisirs éducatifs de leurs enfants : 26 720 enfants les fréquentaient le mercredi en moyenne en 2009 (21 221 en 2002).

Les enfants parisiens sont d'ailleurs de grands utilisateurs des services culturels municipaux, ils représentent 19% des 277 250 usagers des 60 bibliothèques municipales parisiennes et la grande majorité des inscrits dans les conservatoires d'arrondissement. 347 projets artistiques ou culturels dans les écoles ont été financés par la Ville en 2010.

La proximité géographique entre lieux de création, lieux de pratiques culturelles et lieux de diffusion permet de développer de nombreuses actions favorisant l'accès à la culture de tous : les ateliers beaux arts, l'art pour grandir, la maison des pratiques artistiques amateurs... Le 104, la Gaîté Lyrique ou la Maison des Métallos ont également été structurées à partir de l'échange entre créateurs, amateurs et public. Les musées municipaux parisiens, qui ont accueilli plus de 3 millions de visiteurs en 2010, proposent des expositions permanentes gratuites et participent au rayonnement culturel de Paris.

#### ❖ *Aider les Parisiens à se loger*

La forte fréquentation des espaces et équipements publics peut être liée au niveau d'étude des Parisiens, à la fréquentation de ces espaces par les touristes ou les habitants des communes proches, mais elle est également liée à l'exiguïté et à la densité de l'habitat. Le coût de logement est élevé à Paris, le taux d'effort des ménages pour le logement, une fois défalquées les aides au logement, est en moyenne de 21,3% à Paris (23,3% dans le secteur privé, 14% pour les locataires du secteur HLM), il n'est que de 18,3% en France (source enquête logement INSEE 2006).

Le logement constitue un axe privilégié d'intervention pour l'épanouissement de chacun et le développement des capacités de bien être des Parisiens. L'accès et le maintien dans le logement exigent à Paris des efforts financiers importants de la part des ménages. Près de 6 000 logements ont été financés par la Ville, 455 millions d'euros de subvention ont été accordées pour le logement social en 2010. La part de la construction neuve est désormais supérieure à 60% de l'offre totale. La majorité de la production porte sur des logements à destination des familles ; les logements à destination des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des travailleurs migrants, des personnes en difficultés sociales ou des étudiants et jeunes travailleurs font l'objet de programmations spécifiques. Ainsi en 2012, 538 places d'hébergement ou logement à destination des personnes en difficulté sociale seront livrées. Un comité de vigilance constitué de personnalités qualifiées extérieures à la Ville veille à la mise en œuvre effective de ce programme.

#### ❖ *Des alternatives à l'hôtel*

Outre ce programme, la Ville a mis en place un bouclier logement. Les aides financières sont le premier levier du soutien, le centre d'action sociale de la Ville solvabilise le loyer et les charges de plus de 41 000 ménages parisiens par des aides au logement, le plan départemental d'insertion verse un complément logement aux allocations RSA pour 5 700 Parisiens, le Fonds de Solidarité Logement soutient plus de 8700 familles pour l'accès et le maintien dans le logement.

Mais la Collectivité parisienne agit également en logeant des familles sans abri dans le parc privé (810 logements captés par Louez solidaire fin 2012) ou en hôtel (920 familles) ou des personnes âgées dans ses résidences (5247 personnes) ou ses établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (2036 personnes).

Paris est résolument engagé dans la promotion de l'égalité entre hommes et femmes. Outre les prestations proposées aux familles qui permettent aux pères et aux mères d'être accompagnés dans l'exercice de la parentalité, la Ville promeut l'insertion professionnelle des femmes et leur accès à l'emploi. Des parcours d'insertion spécifiques ont été mis en place et la mise en œuvre du RSA permet au département de Paris de proposer aux mères de jeunes enfants (44 femmes bénéficiaires de l'allocation RSA majoré en mars 2012) une orientation vers l'insertion professionnelle et un accès aux modes d'accueil du jeune enfant. En outre, le département finance 22 centres de planification et d'éducation familiale répartis sur tout le territoire parisien. En cas de violences intrafamiliales, des centres d'hébergement soutenus par la Ville peuvent accueillir les femmes et contribuer à leur protection. Chaque contrat de sécurité élaboré avec les maires d'arrondissement doit prendre en compte la prévention des violences faites aux femmes. Enfin, sont mises en œuvre dans les écoles, collèges et lycées des actions éducatives relatives au respect des droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

### ❖ *La garantie d'un service public de qualité avec le label QualiPARIS*

La labellisation QualiPARIS, engagée en 2008, a pour ambition de garantir aux usagers une haute qualité de l'accueil et des services dans les équipements de la collectivité, sur l'ensemble du territoire parisien. Un organisme tiers indépendant, l'Association française de normalisation (AFNOR), décerne le label après contrôle.

Le référentiel QualiPARIS engage les équipements à :

- la qualité de l'accueil et des prestations délivrées ;
- la fiabilité des informations et des services ;
- la facilité d'accès et d'orientation pour tous et en particulier les personnes handicapées ;
- la simplification des démarches ;
- une écoute attentive et un suivi des demandes.

Pour le Bureau du recrutement et des concours (DRH), actuellement engagé par une démarche de labellisation, l'accomplissement de ces objectifs s'est notamment traduit par une rénovation des locaux, la mise en place d'une formation spécifique à l'accueil et de nouvelles pratiques de management.

Au 9 juillet 2012, 122 sites sont labellisés (Espace Paris Adoption, Inspection générale des Carrières, sections du CASVP, mairies d'arrondissement, maison des associations, accueil central de la DLH, antennes logement, équipements sportifs, espaces verts, etc.).

## **B - L'administration**

### ❖ *L'engagement pour la santé et la sécurité au travail*

Par rapport à 2010, la collectivité parisienne a constaté en 2011 une nette baisse du nombre d'accidents du travail (-10,1%), d'accidents de trajet (-18,9%) et de maladies professionnelles ou contractées en service (-7,5%). Ces chiffres encourageants reflètent les investissements de la collectivité en matière de santé et de sécurité au travail. En 2011, les dépenses de prévention et de sécurité se sont élevées à 26,3 millions d'euros. Les processus d'évaluation des risques ont été généralisés à l'ensemble des directions, la Mission inspection hygiène et sécurité (MIHS) a mené à bien 35 inspections et le nombre de visites médicales assurées par le service de santé a atteint 28 417 (+9,3% par rapport à 2010), malgré le niveau encore élevé d'absences.

L'accord cadre « santé et sécurité au travail » (ACSST) du 2 février 2012 fixe désormais un cadre de référence pour l'action de la collectivité parisienne en matière de santé, de sécurité et de bien-être au travail. L'accord affirme le caractère prioritaire de la politique de santé et de sécurité au travail dans le fonctionnement des services et recentre la prévention sur des thèmes jugés prioritaires pour la période 2012-2014 : le risque chimique ; les troubles musculo-squelettiques (TMS) ; les risques liés aux situations de travail sur la voie publique ; les risques psychosociaux et les addictions. Il pose aussi des exigences élevées quant à l'information, la formation et la protection des agents. Enfin, l'ACSST engage des évolutions majeures du cadre de la politique de santé et de sécurité au travail, dont la naissance d'un pôle « Santé et sécurité au travail » au sein de la DRH.

Le nouvel ACSST confirme la volonté de la collectivité de développer des accords-cadres négociés avec les partenaires sociaux. La négociation, engagée le 10 février 2011, a associé les sept organisations syndicales représentatives au niveau central et les directions de la Ville les plus concernées et a débouché sur la signature de l'accord cadre santé et sécurité au travail à l'issue de la réunion du comité d'hygiène et de sécurité (CHS) central du 2 février 2012. Le choix de cette approche participative se retrouve aussi pour le suivi de la mise en œuvre de l'accord. Un comité de

suivi, dont les membres seront issus à la fois de l'administration et des organisations syndicales signataires (l'UNSA, la CFDT, l'UCP et la CFTC) veillera à la bonne application de l'accord, impulsera sa révision si nécessaire et suivra les dépenses de santé et sécurité au travail.

### Nombre d'accidents de travail, de trajet, de maladies professionnelles ou contractées en service

	2011	2010*	évolution en %
Accidents de travail	3 110	3 478	-10,6 %
Accidents de trajet	833	1 020	-18,3 %
Maladies professionnelles (personnels commune et département)	171	173	-1,2 %
Maladies contractées en service (personnels commune et département)	0	14	-100,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 114</b>	<b>4 685</b>	<b>-12,2 %</b>

\* Les données 2010 de ce tableau ont fait l'objet d'une réévaluation.

Source : bilan social 2011

#### ❖ *La mise en œuvre de la stratégie de formation professionnelle à travers l'accord cadre signé en 2010*

Avec 3,27% de la masse salariale consacrés à la formation professionnelle en 2011, soit plus de 70 millions d'euros, la collectivité parisienne a quasiment atteint l'objectif des 3,3% fixé par l'accord cadre relatif à la formation professionnelle signé en 2010. Elle se donne ainsi les moyens d'accomplir les objectifs posés par cet accord, c'est-à-dire :

- l'accompagnement de l'innovation et du changement, et le renforcement de l'efficacité du service public parisien ;
- l'optimisation des pratiques managériales, avec notamment la formation sur la lutte contre les discriminations intégrée dans la formation initiale ;
- le renforcement des dispositifs d'amélioration de l'hygiène et de la sécurité ;
- la promotion de l'égalité des chances. À titre d'exemple pour ce dernier objectif, 37 agents ont obtenu le diplôme initial de langue française (DILF) en 2011, à l'issue d'une formation de 220 heures dédiée à leur alphabétisation.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de l'accord cadre sur la formation professionnelle, les réunions d'un comité de suivi associant les représentants de l'administration et les organisations syndicales signataires permettent, à intervalles réguliers, d'établir des bilans d'étape et d'apporter de nouvelles perspectives.

#### ❖ *Une politique volontaire en faveur de l'égalité professionnelle*

La politique de la collectivité est assise sur plusieurs référentiels d'actions, dont le protocole pour l'emploi des travailleurs handicapés (2003), la charte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2005) et la charte de l'Égalité dans l'emploi de la Ville de Paris (2008). Elle se structure autour de trois axes fondamentaux :

- l'amélioration de l'appréhension des phénomènes d'inégalité, notamment dans le cadre des partenariats noués avec l'Institut national d'études démographiques (INED) et le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC) ;
- l'action en faveur d'une évolution des représentations. Ainsi, une formation-sensibilisation à la lutte contre les discriminations mise en place par la DRH à partir de 2009 bénéficie à environ 80 agents chaque mois ;



- la garantie d'un recours possible en cas de discrimination, grâce au Comité de médiation des conflits et de prévention du harcèlement et des discriminations au travail.

L'enquête menée par l'INED avait vocation à déterminer dans quelle mesure les caractéristiques des agents (âge, sexe, origine sociale, origine immigrée, etc.) affectaient leurs parcours professionnels, et la perception qu'ils avaient des processus discriminatoires pouvant se produire à la Ville. Elle se fondait sur les réponses de 9% des effectifs Ville (issus d'un échantillon). Les résultats de l'enquête ont confirmé la pertinence d'une politique RH responsable et solidaire, qui passe par l'adoption de mesures de revalorisation des bas salaires, des évolutions statutaires débloquent les carrières et un accès facilité à certains types de formations, et qui permet d'améliorer la situation des populations qui cumulent des difficultés dans le déroulement de leur carrière.

#### ⇒ **Égalité femmes / hommes**

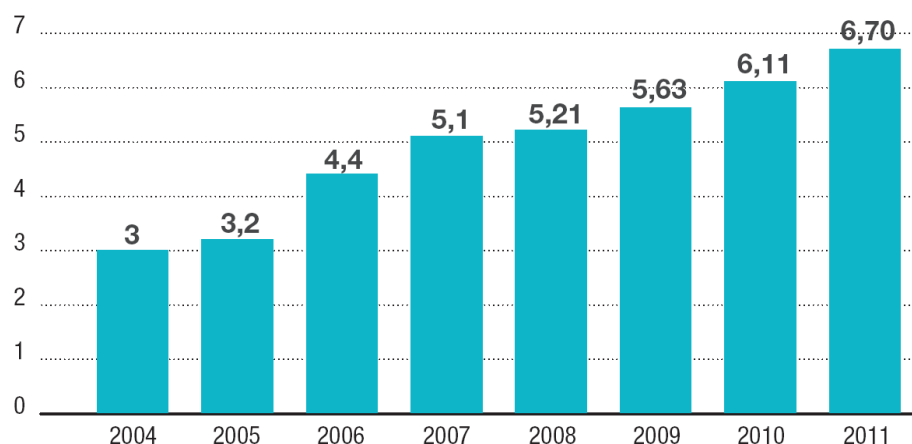
Depuis 2005, la Ville mène une politique active pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, guidée par un plan global d'actions présenté lors de la session du CTP central de juin 2009. Ce dernier s'articule autour de cinq orientations prioritaires : la mixité des métiers, la promotion d'une culture d'égalité dans les pratiques de management, l'accompagnement du déroulement de carrière, la représentation équilibrée dans l'encadrement, l'articulation des temps professionnels et privés. Cette préoccupation permet à la collectivité d'être aujourd'hui avancée, notamment au regard des nouvelles obligations qui découlent de la loi du 12 mars 2012. Alors que le seuil des 40% de femmes occupant des emplois fonctionnels de direction ne sera rendu obligatoire qu'en 2018, le taux atteint par la Ville de Paris s'élevait d'ores et déjà à 38,9% en mars 2012.

Pour garantir le suivi des résultats de cette politique et identifier de nouvelles marges de progrès, le CRÉDOC construit des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour la ville de Paris, en collaboration avec l'Observatoire de l'égalité femmes-hommes et la Direction des ressources humaines. Ce partenariat a fait l'objet d'une présentation lors de la réunion du CTP central du 27 juin 2012.

#### ⇒ **Handicap**

La collectivité parisienne poursuit sa politique volontariste en faveur du recrutement et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Avec un résultat particulièrement tangible : au 31 décembre 2011, 6,7% des agents de la collectivité sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sens de la loi du 11 février 2005, au-delà de l'obligation légale (6%). La Ville souhaite non seulement consolider mais encore améliorer ces résultats de sa politique du handicap, en renouvelant une convention avec le FIPHFP pour la période 2012-2014. Par cette convention, la Ville souhaite mettre encore davantage l'accent sur les actions de formation et l'accès des personnes handicapées aux emplois des catégories A et B.

**Taux d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi**



Source : bilan social 2011

## La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations

### A - Le territoire : vers un bouclier social

La démarche de programmation et d'évaluation des politiques publiques a conduit la Ville de Paris à développer des observatoires thématiques, notamment autour des mutations sociales et sociétales de la Ville : familles, logement et habitat, handicap, quartiers parisiens et politique de la Ville, insertion et lutte contre l'exclusion... Ces observatoires permettent de partager avec nombre de partenaires institutionnels et associatifs des données parisiennes, mais également de les affiner au niveau de l'arrondissement, du quartier et de l'IRIS (zone de 2000 habitants).

Ces observatoires constituent une boussole et un recueil précieux de données sur le mode de développement du territoire Parisien et le caractère soutenable de ces évolutions. A la suite des réflexions sur la mesure des performances économiques et du progrès social conduites par le Professeur Joseph E. Stiglitz, une donnée synthétique permettant d'avoir une vue d'ensemble des évolutions sociales parisiennes a été produite par l'APUR, sous la forme d'un indice de développement.

Les premiers résultats de l'Observatoire de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion esquissent un portrait social contrasté de Paris. Son indice de développement humain (synthétisant les revenus, l'espérance de vie et le pourcentage de personnes diplômées) est le plus élevé de l'Ile de France, en forte progression entre 1999 et 2006. Pour autant, certains arrondissements, le 13<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, et 20<sup>ème</sup> arrondissements connaissent un accroissement seulement modéré de l'indice de développement humain, qui témoigne notamment de la fragilité des revenus de leurs habitants.

#### ❖ *Accès aux droits*

La mesure du taux de pauvreté parisien confirme la nécessité de déployer un bouclier social sur le territoire parisien en ciblant notamment les personnes isolées, surtout les femmes dont les revenus du travail sont plus faibles, les familles nombreuses et les familles monoparentales.

Taux de pauvreté en 2008	Paris	Nombre de personnes ou ménages concernés	IDF	France métropolitaine
<b>Taux global</b>	<b>13,9</b>	<b>307 370</b>	12,1	13,0
<b>Familles monoparentales</b>	<b>23,3</b>	<b>17 143</b>	22,7	29,5
<b>Ménages de &gt; 4 pers</b>	<b>19,2</b>	<b>25 394</b>	15,7	14,9
<b>Personnes seules</b>	<b>14,2</b>	<b>83 797</b>	12,2	18,1
<b>Senior (&gt; 65 ans)</b>	<b>8,2</b>	<b>25 624</b>	6,8	9,8

*Source : Insee, Revenus disponibles localisés*

Le développement du bouclier social Parisien passe d'abord par un accès de tous aux droits sociaux judiciaires et citoyens. Le développement de permanences d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire et des points d'information et de médiation multiservice dans les quartiers défavorisés contribue à permettre l'accès aux droits. La vitalité associative et la vie citoyenne sont favorisées par le soutien logistique aux associations, 5000 associations sont inscrites dans les maisons des associations parisiennes. Par ailleurs, les démarches pour devenir électeur ont été facilitées et peuvent désormais se faire par internet, support également du droit de pétition mis en place en 2010 : 21 pétitions ont été mises en ligne sur le site [www.petition.paris.fr](http://www.petition.paris.fr). Enfin, le conseil des Parisiens non communautaires permet aux étrangers qui ne possèdent pas le droit de vote d'être entendus sur les problématiques parisiennes.

#### ❖ *Favoriser l'insertion sociale et professionnelle*

L'accès à l'emploi de tous les adultes en âge de travailler, levier de l'inclusion sociale, est également soutenu avec force par la collectivité parisienne. En effet, si Paris a été moins impacté par la crise économique que l'ensemble du territoire Français, avec un taux de chômage à 8,4% à Paris, et 9,6% en France métropolitaine en mai 2012, de profondes inégalités subsistent. La collectivité parisienne est résolument engagée dans la bataille contre le chômage, bien au-delà de ses compétences, et engage des moyens considérables pour permettre l'accès à l'emploi des Parisiennes et des Parisiens : en 2012, pas moins de 91 millions d'euros seront consacrés à l'insertion sociale et professionnelle dans le cadre du Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi, permettant le financement de plus de 70.000 prestations : bilans individuels, formations, mise en relation avec les employeurs, contrats aidés, soutien à la création d'activité... 76.000 personnes ont par ailleurs fréquenté les forums emplois de la Ville (Paris pour l'emploi, forum pour l'emploi des seniors, forum contre les discriminations...).

La palette des outils mobilisés a fait la preuve de son efficacité, ayant facilité le retour à l'emploi de près de 25.000 Parisiens en 2010. La collectivité participe au retour à l'emploi de 20% des chômeurs parisiens et a obtenu en 2010 le retour à l'emploi de 28% des allocataires du RSA suivis dans le cadre du programme départemental d'insertion et l'emploi. Le développement de dispositifs destinés à des personnes très désocialisées (marché des biffins, dispositif premières heures) participe également de cette volonté d'inclusion sociale.

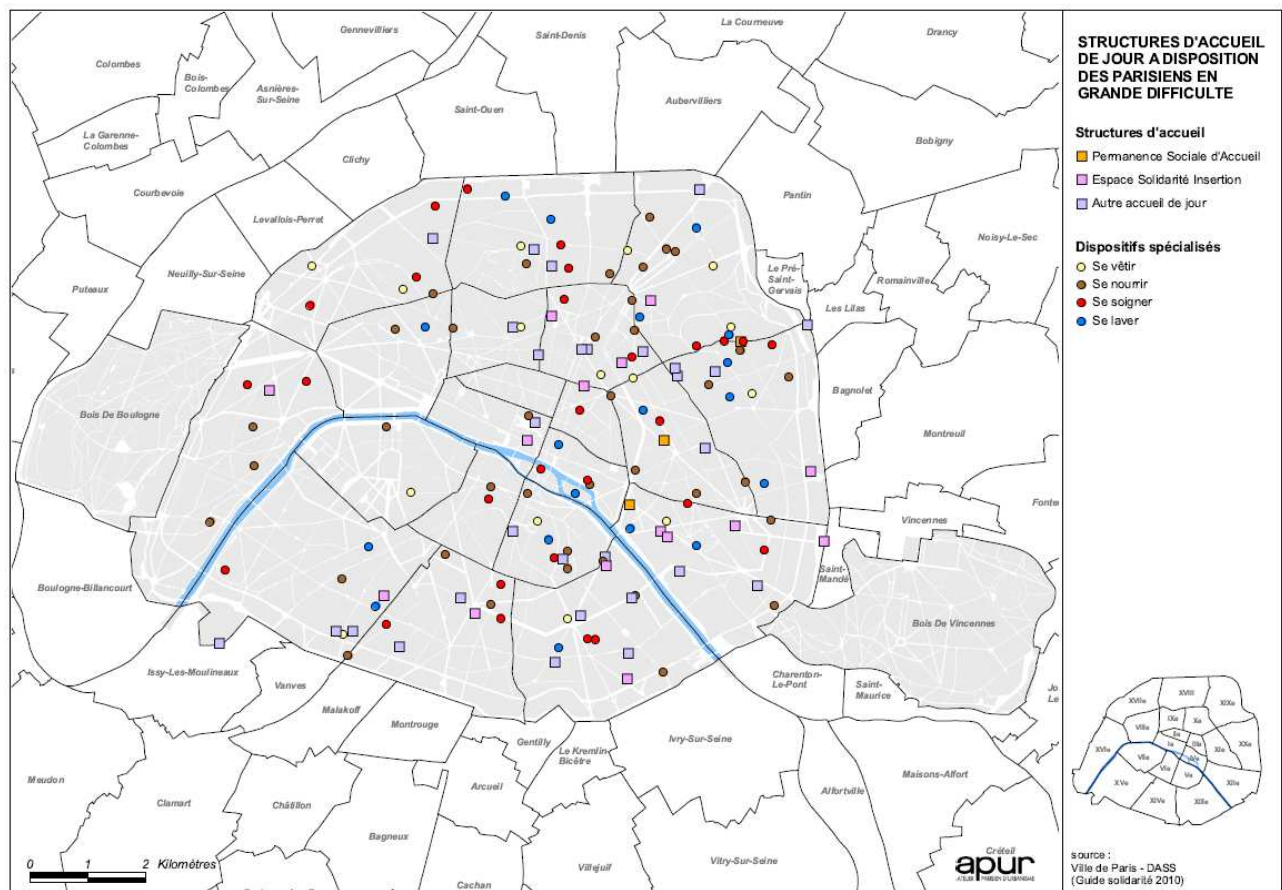
#### ❖ *Une attention particulière pour les quartiers les plus fragiles*

Le renforcement de la solidarité entre territoires passe par une action forte en direction des quartiers les plus en difficulté. Définis en accord avec l'Etat dans le contrat urbain de cohésion sociale, ces quartiers bénéficient d'une action concertée sur l'habitat et le cadre de vie, l'accès à l'emploi, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté, le développement du lien social et la culture. 330 000 Parisiens vivent dans ces quartiers, 24% d'entre eux ont moins de 20 ans. Le développement des programmes d'accompagnement des femmes de ces quartiers a été particulièrement soutenu : apprentissage du français, parcours d'insertion pour les familles monoparentales (28% des familles à Paris), développement de réseaux de voisinage entre familles... Les enfants et les jeunes font également l'objet d'une attention particulière. Parmi les équipements qui leur sont dédiés, ont ouvert leurs portes en 2011 : une ludothèque à la Fontaine-au-Roi (11<sup>e</sup>), un centre social à Bédier Boutroux (13<sup>e</sup>), une crèche Porte Montmartre (18<sup>e</sup>), une maison des pratiques artistiques amateurs à St Blaise (20<sup>e</sup>), un accueil pour collégiens décrocheurs rue Pelleport (20<sup>e</sup>).

Pour améliorer la répartition de l'offre de santé sur le territoire parisien et remédier aux déséquilibres généralistes/spécialistes, à l'importance des dépassements d'honoraires et à la désertification dans les arrondissements du Nord-Est (9 médecins pour 10.000 habitants à Paris contre 9,7 au plan national et 7,6 médecins pour 10.000 habitants pour les 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> arrondissements), le « Programme de renforcement de l'offre de soins de premier recours » favorise le développement de structures de soin regroupant des médecins généralistes et des spécialistes (dentistes, gynécologues, etc.) pratiquant le tarif de secteur 1 (centre de santé, maison de santé...). Des projets sont soutenus, en particulier dans les quartiers du Nord-Est de la capitale : rue Myrha (18<sup>e</sup>), cité Curial Michelet (19<sup>e</sup>), futur quartier des Batignolles (17<sup>e</sup>)...

#### ❖ *Pour les personnes sans abri*

La population sans abri, échappant largement aux statistiques et pour une partie mouvante, est accompagnée dans ses besoins alimentaires, d'hébergement ou d'accès aux droits juridiques, familiaux ou sociaux par les services de la collectivité, qu'ils soient dédiés à ce public (permanences sociales d'accueil, espaces solidarité insertion, unité d'assistance aux sans-abri, centres d'hébergement...), ou de droit commun (restaurants solidaires, services sociaux, bibliothèques...). Par ailleurs, la collectivité parisienne, en lien avec l'Etat, contribue à la mobilisation de tous les partenaires de terrain autour de l'accompagnement vers la sortie de la rue.



## B - L'administration

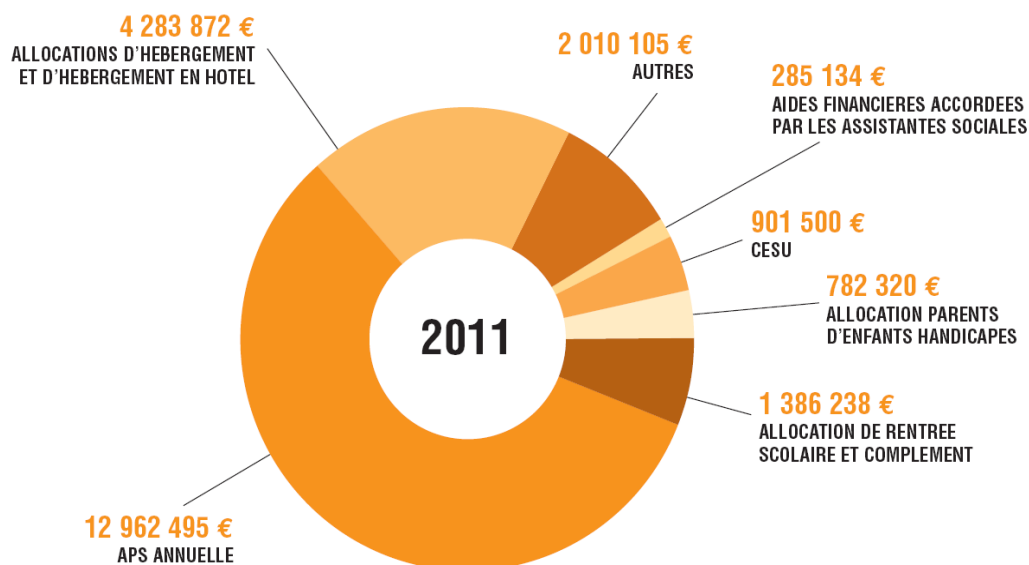
### ❖ L'action sociale en faveur de la couverture sociale et l'accès au logement des agents

En 2011, le montant des prestations sociales versées aux agents par la collectivité parisienne et l'Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP) s'est élevé à 25,4 millions d'euros, soit une hausse de 2,5% par rapport à 2010. Les montants versés à plus de 45 000 bénéficiaires au titre de l'Allocation de prévoyance santé (APS), aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire, ont augmenté de près de 1,3 millions d'euros (+10%) entre 2010 et 2011, sous le double effet d'une revalorisation et d'un élargissement du contingent de bénéficiaires de l'APS mensuelle.

Les efforts se concentrent également sur l'accès au logement, ce qui contribue, dans un contexte de crise du logement, à maintenir à un niveau stable depuis cinq ans le nombre d'agents résidant dans Paris. En 2011, les mesures se sont structurées autour de trois axes :

- l'attribution de 802 logements sociaux (dont 70% situés dans Paris) aux agents de la collectivité. Ce résultat a été favorisé par la réservation d'un sixième de l'offre disponible aux agents de la collectivité ;
- le soutien aux agents dans les situations transitoires et de crise. La Mission urgences sociales (MUS) a permis à 324 agents d'être hébergés à l'hôtel et 480 agents étaient accueillis de manière temporaire dans l'une des quatre résidences sociales dédiées ;
- l'aide à l'accès au secteur locatif privé, dans le cadre du dispositif *Locaparis* (garantie des loyers), qui a bénéficié à 192 agents.

## Prestations d'action sociale versées directement par la collectivité parisienne (titre IV inclus) en 2011



Source : bilan social 2011

### ❖ *Des dispositifs ambitieux pour l'insertion professionnelle, notamment des jeunes*

Avec 1690 agents bénéficiaires d'un emploi aidé au 31 décembre 2011 (+13,3% en un an), la collectivité parisienne confirme son engagement pour l'emploi.

Elle emploie aussi toute la palette d'outils à sa disposition pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes :

- 652 apprentis étaient affectés dans les services au 31 décembre 2011 (+6% par rapport à 2010) ;
- le dispositif du service civique volontaire permettait par ailleurs d'accueillir 158 jeunes au 31 décembre 2011, dont 70% de femmes ;
- à la même date, l'administration comptait 687 stagiaires indemnisés ;
- de plus, afin de mieux lutter contre les discriminations liées à l'âge et au territoire, la municipalité réserve 15 % de ses contrats aidés et 30 % de ses stages, contrats d'apprentissage, emplois d'été et marchés de formation et d'insertion aux jeunes habitant les territoires relevant de la politique de la ville.

### ❖ *L'engagement d'une négociation pour un accord cadre « âges et générations »*

La collectivité prépare un accord cadre « âges et générations », avec quatre groupes de travail sur les thèmes suivants : l'amélioration de la connaissance de l'existant et la gestion de la transition vers le temps de la retraite ; le développement des compétences, la formation, la valorisation de l'expérience professionnelle et la transmission des savoirs ; les parcours professionnels, la mobilité et les reconversions ; le management intergénérationnel et les conditions de travail.

### A - Un territoire orienté vers l'éco consommation

Un produit de consommation génère au long de sa vie des impacts environnementaux : à la production, lors de son transport, de son utilisation et de son élimination. La Ville de Paris œuvre pour développer sur son territoire une consommation plus responsable.

#### ❖ *Réduire la quantité de déchets*

Le Plan de prévention des déchets de 2006-2010 a donné la priorité à la prévention, au tri et à la réutilisation. En 2011, 986 767 tonnes d'ordures ménagères (hors encombrants et déchets de la voie publique) ont été produites, ce qui représente en moyenne 437 kg de déchets pour chaque Parisien. 21,2 % de ces déchets ont été triés. Sur les 5 dernières années, on constate une baisse du tonnage des déchets collectés de l'ordre de 7 %. La Ville a poursuivi son travail de sensibilisation des Parisiens à la réduction de leurs déchets.

En 2011, 130,7 M€ ont été consacrés par la Ville au traitement des déchets. Le [SYCTOM](#) (Agence métropolitaine des déchets ménagers rassemblant 84 communes pour traiter leurs ordures ménagères) lui verse 9,8 M€ pour les tonnages collectés de déchets recyclables hors verre.

La Ville de Paris a lancé en avril 2010 une opération de [compostage](#) domestique en pied d'immeuble qui s'est poursuivie en 2011. Plus d'une centaine de sites ont répondu à l'appel et 80 sites sont en fonctionnement, soit plus de 2 000 habitants. Ce résultat correspond à la croissance attendue. Cette expérimentation va donc être généralisée. Le compostage permet de réduire en moyenne le tonnage annuel des déchets collectés de 28 kg par habitant.

En décembre 2010, la Ville de Paris a approuvé la signature d'un accord cadre avec l'[ADEME](#) lui permettant de recevoir un soutien financier pour la mise en place de son Programme local de prévention des déchets ([PLPD](#)). Ce Programme a pour objectif de réduire de 7 % le tonnage produit par les Parisiens (hors objets encombrants et collecte des déchets de la voie publique) entre 2009 et 2015. Il a été finalisé en 2011 sur la base d'un diagnostic territorial de la production de déchets à Paris, grâce à une concertation menée avec les principaux acteurs identifiés (mairies d'arrondissement, bailleurs, associations, Éducation nationale...) et des propositions des membres de l'Observatoire de la réduction, du réemploi et du recyclage des déchets « O3R » concernés par les thématiques qui ont été retenues : la lutte contre le gaspillage alimentaire, le réemploi, l'administration éco exemplaire et la communication. Le PLPD a été approuvé au Conseil de Paris de février 2012.

#### ❖ *Encourager les « éco activités » et la prise en compte de l'environnement par les entreprises*

Les éco-activités représentent aujourd'hui en Île-de-France 128 000 emplois et 18,5 milliards d'euros de chiffre d'affaire annuel. Il existe environ 300 centres de recherche dans la filière environnement francilienne. La Ville, partenaire de [DURAPOLE](#) (groupement de PME éco-techs), des pôles de compétitivité [ADVANCITY](#) (écotechnologies urbaines) et de [MOV'EO](#) (transport durable) finance ainsi des projets de recherche collaboratifs associant universités, grands groupes et PME sur des sujets à forts enjeux économiques et environnementaux.

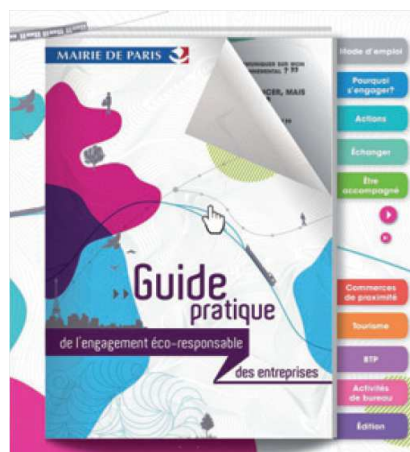
En 2011, 73 entreprises ont été soutenues dans différents domaines (nouveau mode agricole urbain, énergies marines, gestion des déchets, nouveaux matériaux de construction, murs végétalisés, photovoltaïque à concentration, mobilité douce, etc.) et par différents biais (aides financières, hébergements de projets...).

Ainsi, la Ville de Paris héberge dans les incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises des projets via notamment le [PRIL](#) (Paris Région Innovation Lab), [AGORANOV](#) (création d'entreprises innovantes liées à la recherche publique), [Paris Pionnières](#) (femmes créatrices d'entreprises) et [Télécom Paris Tech](#) (nouvelles technologies). Elle organise également chaque année les Grands Prix de l'Innovation.

Enfin, la Ville de Paris fournit aux petites et moyennes entreprises des outils simples et adaptés pour les aider à prendre en compte plus facilement l'environnement dans leurs activités.

Elle a publié en mai 2011 un [guide pratique](#) dématérialisé sous forme de catalogue interactif. Il présente les raisons pouvant inciter une PME à éco responsabiliser ses activités, il recense l'ensemble des accompagnements disponibles et présente des actions concrètes progressives engageables par secteur d'activité. Ce guide pratique de l'engagement éco responsable est un outil informatique articulé autour de liens, vidéos, tableaux de bord.

Mis en ligne sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr), il a été visionné par 15 000 visiteurs et téléchargé par 2 300 acteurs économiques et sociaux en moins d'un an.



## **B – La Ville de Paris achète « écoresponsable »**

### **❖ *L'achat municipal exemplaire progresse***

La Ville de Paris continue de développer sa politique d'achat responsable. Le nombre de marchés intégrant une exigence environnementale a progressé en 2011 : 34 % des marchés passés par la Direction des achats ont fait l'objet d'une démarche environnementale. 19 % comportaient une clause environnementale et 22 % incluaient au moins un critère environnemental.

Il s'agit soit de l'intégration de clauses d'exécution des marchés qui portent sur l'utilisation de produits éco labellisés, la logistique, la gestion des déchets, les emballages ou l'utilisation de papier certifié, soit de l'introduction d'un ou de plusieurs critères d'évaluation en lien avec l'environnement. La pondération est alors comprise entre 10 % à 20 %. Les clauses s'imposent au candidat pour l'exécution du marché tandis que les critères de jugement permettent de comparer les offres entre elles et de juger la plus avantageuse.

En 2011, 203 180 ramettes de papier ont été achetées pour les services de la Ville, du Département et des mairies d'arrondissements de Paris. En 2010, le total était de 214 341 ramettes. La consommation de l'année qui s'est écoulée représente une baisse significative de 27 % par rapport à l'année 2006, et une diminution de 5 % par rapport à l'année 2010. L'Administration Parisienne n'achète que du papier respectueux de l'environnement. A cet effet, deux types de qualité de papier ont été retenus : du papier recyclé pour 31 % des 203 180 ramettes, et du papier éco-labellisé [PEFC](#) pour 69 % d'entre elles.

❖ ***Le Plan de développement de l'alimentation durable dans les restaurants collectifs de la Ville***

En vue de favoriser le développement de l'offre d'alimentation durable (biologique, de saison, de proximité, labellisée), et ainsi de limiter les impacts environnementaux de sa commande alimentaire, la Ville de Paris a mis en œuvre depuis 2010 un Plan de développement de l'alimentation durable dans ses restaurants collectifs : crèches, écoles, collèges, maisons de retraite, centres d'accueil social, établissements de protection de l'enfance et restaurants du personnel.

Ce plan comporte 13 actions, toutes engagées ou achevées, dont le soutien à des projets de développement du foncier agricole biologique, la réduction des émissions des gaz à effet de serre de la restauration municipale et la mise à disposition des gestionnaires d'un simulateur carbone de leurs menus, la rationalisation de la logistique, l'aide à l'achat de denrées durables et la formation des personnels concernés.

Grâce à l'engagement de cette politique volontariste, la collectivité a pratiquement doublé le volume de denrées durables proposées dans ses restaurants collectifs en 2 ans. En 2011, l'alimentation durable représente 14% du volume servi dans les restaurants collectifs de la Ville et 24,5 % du volume servi dans les crèches.

❖ ***Le Département de Paris contribue au soutien du secteur de l'insertion sociale de différentes manières.***

Le Département de Paris intègre à ses marchés des clauses sociales prévoyant des heures de réinsertion. En 2011, 225 marchés en ont bénéficié, ce qui a représenté l'embauche de 789 personnes dans des secteurs aussi variés que les travaux de bâtiment, le nettoyage, l'entretien de l'espace public, les travaux de voirie, l'informatique, la logistique ou la blanchisserie.

La collectivité achète à des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) (régies de quartier, entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion et chantiers d'insertion). Ces structures salarient et accompagnent, tant sur le plan professionnel que social, les personnes en difficulté et éloignées de l'emploi, forgeant avec elles un parcours d'insertion personnalisé ouvert sur des débouchés externes ou internes à la structure. Les achats directs aux SIAE ont représenté 1,4 M € en 2011.

Le département de Paris finance également une centaine de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Elles proposent aux parisiens des biens et des services variés comme le transport de marchandises, la location de voitures, l'informatique, le commerce, la récupération de vêtements, le tourisme, la propreté, la musique, l'audio-visuel, l'imprimerie, la restauration ou le bâtiment.

Depuis 2009, la Ville de Paris lance chaque année un appel à projets pour développer l'économie sociale et solidaire. Les précédentes éditions ont permis la création ou le développement d'une trentaine de structures et la création ou la consolidation de 175 emplois. L'appel à projets concerne tous les secteurs d'activité, mais une attention particulière est accordée aux secteurs de l'aide à la personne, de l'environnement et du commerce équitable. La collectivité engage ainsi annuellement 100 à 150 000 € en plus de l'aide à l'accompagnement. En 2011, 60 candidatures ont été présentées, 8 soutenues à hauteur de 135 000 €.

Paris soutient également le commerce équitable de manière active. La Ville de Paris a obtenu en 2009 le titre Territoires de Commerce Equitable décerné par Artisans du Monde, Max Havelaar France et la Plate-forme pour le Commerce Equitable (PFCE). Elle a créé en 2011 un Conseil Parisien de la Consommation Responsable (CPCR). Ce conseil a pour objectif de promouvoir la consommation responsable et de contribuer à l'amélioration des pratiques des producteurs mais également des acheteurs et des consommateurs. Il est composé de toutes les parties prenantes concernées. Paris soutient également des associations et des entreprises du commerce équitable qui favorisent l'insertion professionnelle de personnes en difficulté.